

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU lundi 10 décembre 2018

~~~~~

**Date de la convocation : 3 décembre 2018**

L'an deux mil dix-huit, le trois décembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de CAUGE, se sont réunis en la salle du conseil de la mairie, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Jean-Marie MAILLARD, Maire.

Etaient présents : MM Jean-Marie MAILLARD, Jean-Claude GIRARDON, François NAY, Patrick TENOT, Laurent SINOIR, Didier MARTIN, Guillaume BOUCHARD-LASALLE, Jacqueline COUSSENS, Christophe KANINKA. Laurent BARBIER, Laurent DARDE,

Absents excusés : Sylvia GOUPIL, Jean-Damascène UWAMUNGU, Alexandra BEAUCOUSIN

Sylvia GOUPIL donne pouvoir à François NAY  
Jean-Damascène UWAMUNGU donne pouvoir à Patrick TENOT  
Alexandra BEAUCOUSIN donne pouvoir à Laurent SINOIR

Monsieur le Maire remercie vivement Sylvain ROUSSEL pour son implication lors de la cérémonie du 11 novembre. Son documentaire a été très apprécié par les participants.

Monsieur le Maire tient à remercier également les employés communaux pour l'aménagement sur parterre sur le thème de Noël.

■ **Compte-rendu de la séance du 22 octobre 2018**

Les Membres du Conseil adoptent à l'unanimité le compte rendu de la séance 22 octobre 2018 adressé par courrier.

■ **Décision Modificative :**

Après délibération, les Membres du Conseil décident de modifier comme suit le budget primitif 2018 :

6411 - Personnel titulaire : + 9 163,00 €  
7399211 - attribution de compensation : + 8 095,00 €  
6068 - Autres matières et fournitures : - 17 258, 00 €

■ **Règlement Mille-Club :**

Le Mille Club peut être réservé gratuitement uniquement par : Les habitants de Caugé / Les associations de Caugé / Un réservataire de la salle des fêtes / Lors d'une cérémonie à l'église ou à la Mairie pour le vin d'honneur. Concernant le café de la bon'heure la halle sera mise à disposition à titre gracieux pour trois occasions : la fête de la musique / la fête de Caugé / Lors des cérémonies du 8 mai ou du 11 novembre.

Pour les autres jours il fera l'objet d'un contrat de location avec la mairie : prix fixé à 30 € la journée. Toute utilisation à des fins commerciales sera facturée 30 € la journée.

Les Membres du Conseil adoptent à l'unanimité le règlement et les conventions de locations afférentes et chargent Monsieur le Maire de la mettre en application dès la réception des travaux du mille club.